RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE eau SEINE NORMANDIE

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.
Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.

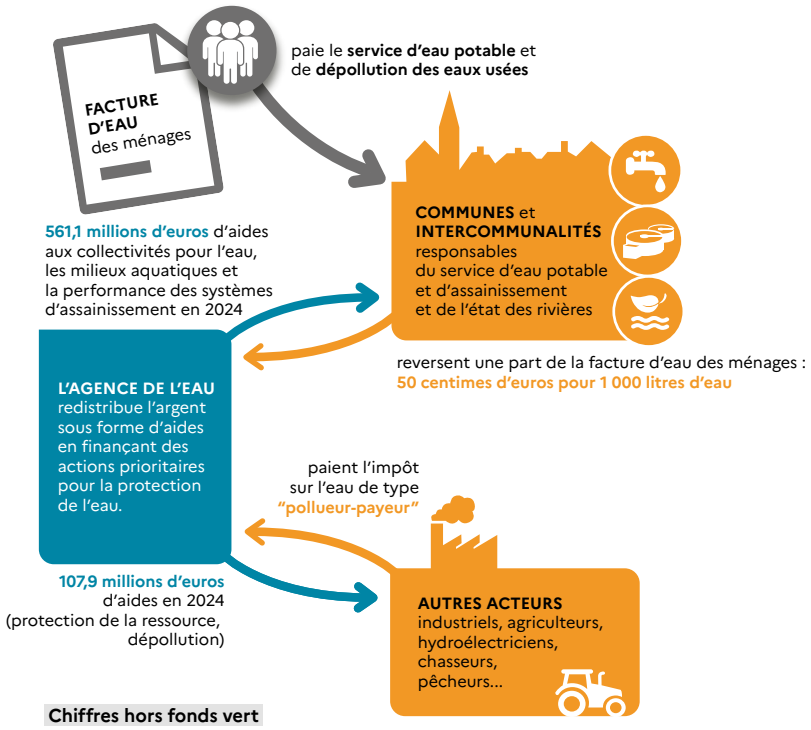

Chiffres hors fonds vert

©AESN

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 674 M€ dont plus de 403 M€ en provenance de la facture d'eau.

2024

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?

0,09 € de redevance de pollution payés par les éleveurs concernés

3,85 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

72,09 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

8,82 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances émises par l'agence de l'eau

0,13 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payés par les pêcheurs

2,70 € de redevance cynégétique payés par les chasseurs

0,63 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants

1,13 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

10,56 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?

3,10 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle

54,40 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie

13,60 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau

11,90 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable

2,30 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau

8,80 € aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques

6,00 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau, la connaissance environnementale et la solidarité internationale

ACTIONS AIDÉES
PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2024

Plus de 700 M€ d'aides financières ont été accordées pour **soutenir 4 050 projets menés par les collectivités**, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour la dernière année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024.
65 % de ces aides contribuent directement à l'adaptation au changement climatique. De plus l'agence de l'eau a attribué 44,5 M€ aux collectivités au titre du fonds vert, volet "renaturation des villes et villages".

EN 2024...

NOMBRE DE BARRAGES OU SEUILS RENDUS FRANCHISSABLES POUR LES POISSONS ET LE TRANSFERT DES SEDIMENTS : **45**	NOMBRE D'HECTARES DÉSIMPERMÉABILISÉS OU DÉRACCORDÉS DU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT : **201**	NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES AIDÉS : **368**	MONTANT (EN M€) POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION AGRICOLE : **86**
NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS : **252**	NOMBRE D'HECTARES DE ZONES HUMIDES ENTRETENUS, RESTAURÉS OU ACQUIS : **3 731**	NOMBRE DE STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AIDÉES QUI RÉPONDENT AUX OBJECTIFS DU SDAGE : **40**	MILLIONS DE M³ D'EAU ÉCONOMISÉS OU SUBSTITUÉS : **2,5**

LANCEMENT DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU



Le nouveau programme est entré en vigueur le 1er janvier 2025. Avec une enveloppe de 4,7 milliards d'euros pour 6 ans, il répond à des priorités stratégiques, et mobilise des moyens permettant de fédérer tous les acteurs du bassin autour d'ambitions communes comme garantir un bon état des eaux, préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable ou encore accompagner la transition agricole pour l'eau et reconquérir la biodiversité.

Pour connaitre les aides possibles :
https://www.eau-seine-normandie.fr/programme-eau-climat-biodiversite-2025-2030

LA RÉFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU

Le dispositif légal de la réforme des redevances, inscrit dans la loi de finances pour 2024, est entré en vigueur le 1er janvier 2025. Il instaure, notamment, trois nouvelles redevances : redevance pour consommation d'eau potable, redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif et redevance de performance des réseaux d'eau potable, venant se substituer aux redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte.
Cette réforme vise à renforcer et à rendre plus lisible la mise en œuvre des principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur » ainsi qu'à valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse de leurs réseaux. Elle a également pour objectif de rééquilibrer progressivement les contributions des différentes catégories des redevables en diminuant la part des ménages dans la fiscalité de l'eau, tout en renforçant pour tous le « signal-prix » et en incitant à la sobriété.
Ces ressources fiscales financeront notamment le déploiement du Plan Eau et permettront d'accompagner plus vite et plus fortement les acteurs des territoires face au changement climatique.

https://www.eau-seine-normandie.fr/reforme-redevance-2025



CHAQUE GOUTTE COMPTE, ÉCONOMISONS L'EAU !



Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau.

L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélèvements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.



SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148
92416 Courbevoie cedex
01 41 20 16 00

DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.

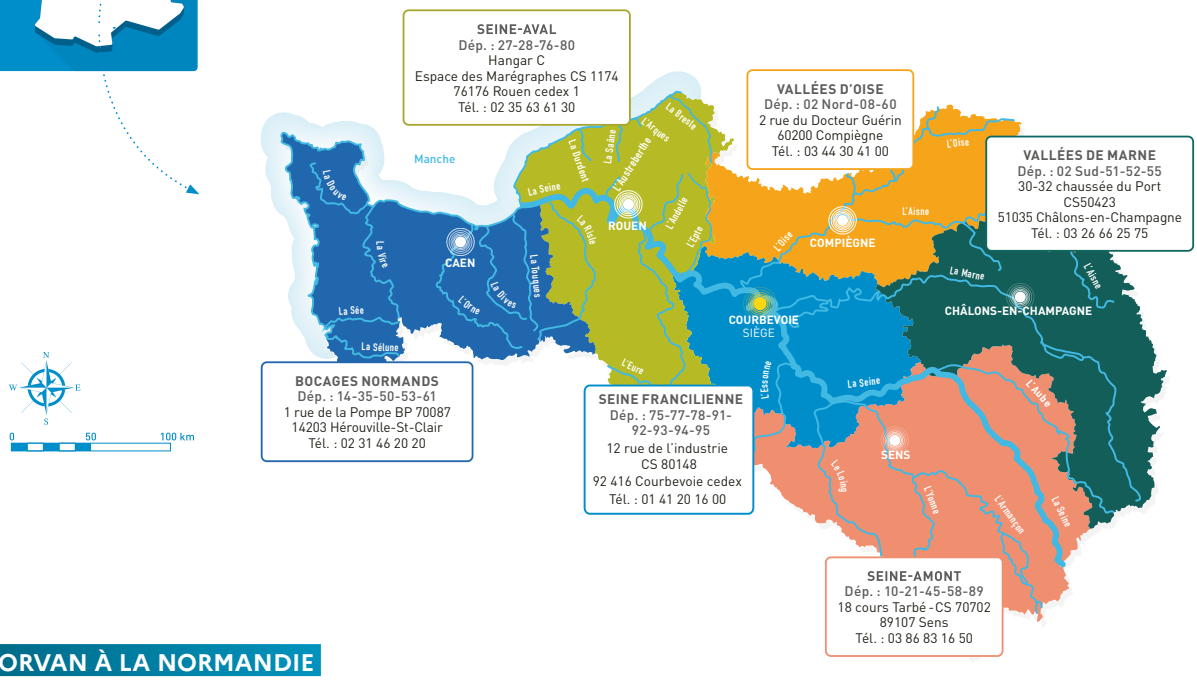

DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.
Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-seine-normandie.fr

1964
Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE
pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS
Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS
pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024
L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.

60 ans

Retrouvez toutes les ressources sur le site https://lesagences-deleau.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

LES AGENCES DE L'EAU

Date de transmission de l'acte: 04/11/2026
Date de reception de l'AR: 04/11/2026
AGEDI

Réalisation : ...bigbang.fr • Mars 2025 • Imprim'vert sur papier PEFC™